

COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le sept septembre à dix-huit heures, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier, sous la présidence de Monsieur ANGLEYS Xavier, doyen de l'assemblée.

Membres en exercice: 144

Date de convocation: 31 août 2020

Membres présents : 130 Membres votants:

138

Etaient présents : Jacques BRÉCHIGNAC, Yves LENOIR, Jean-Luc ALBOUY, Gilbert LARTIGAU, Kévin BELLIER, Alain DENIZOT, Michel CHOMONT, Jean-Michel LAROCHE, Sophie BURGAT, Eric TOURRET, Arnaud HAY, Alain CHERVIER, Bérangère JACQUIN, Gérard LURAT, Brigitte DEVILLE, Jean-Luc MOSNIER, Anne TOUREAU, Philippe CHARRIER, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Christophe de CONTENSON, Jean-Luc GAUTHIER, Gérard ROSSFELDER, Guy GOUGNOT, Raymond JOURDIER, Didier DURET, Annick DELIGEARD, Frédéric BEAUTEMPS, Danièle THIÉRIOT, Jean-Paul BISSONNIER, Gaëtan TISSIER, Cédric GEORGET, Sébastien JOLY, Jocelyne BERNARDIN, Robert ÉRAUD, Patrice BUCHET, Didier PINET, Philippe BOISMENU, Yannick LUCOT, Bernadette MARTIN, Johnny KARI, Dominique LEGRAND, Marwane FIKRY, Maud BELIN, Lyliane ÉRAUD, Romain BERNARD, Hulya PAGNON, Yannick MONNET, Stefan LUNTE, Yvon GILLES, Nathalie CONTOUX, Alain FONDARD, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Guillaume SAUNIER, Emmanuelle STAIGER, Gérard DEVÈNE, Sébastien CHARLES, Anthony JACQUELIN, Raphaël BRENON, Sophie ROBERT, Laurent RIAT, Michel BARBARIN, Vincent RONDEPIERRE, Daniel LACARIN, Louis BERNARDET, Odile DURET, Guy CHAUMET, Guillaume MARGELIDON, Annick ANGLARÈS, Catherine JOLY, Patrice GIRARD, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Régis SZALKO, Aline MAURICE, Pascale FOUCAULT, Anne KEBOUR, Michèle DENIS, Jean-Michel BOURGEOT, Catherine BRISVILLE, Michel CLAIRE, Patrick BÉNIGAUD, Vincent SALFRANC, Catherine SEGAUD, Eric de BURE, Caroline COMMERE, Jean-Maurice ROY, Blandine SOCHET, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Patrick AUBEL, Annie DEBORBE, Michèle BEURRIER, Roland BION, Stéphanie PURAVET, Michaël PERROD, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Pierre-Yves CAILLIATTE, Xavier ANGLEYS, Fabien GIMENEZ, Marie-Thérèse MARION, Nathalie FALCHETTO, Adèle VAUDELIN, Michel BRENOT, Violaine BAUDON, Philippe SPEISSER, Gilles CHABERT, Quentin PACAUD, Serge LAFORET, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Joël BOGACZ, Frédéric DESBORDES, Michel AUBAILLY, Ginette ROUZEAU, Nicole BERTRAND, Antoine FARIZON, Yves PETIOT, Florence PROUD'ON, Sylvie EDELIN, Jean BACOURT, Odile PIERROT, Olivier MONNET, Evelyne THÉVENIN, Didier RICHE, Eric CLAVEL, Serge REIGNER, Philippe MARTIN.

Etaient excusés: Pascal THÉVENOUX, Charlotte de VAULX-RICAUD, Régis RUSTON, Dominique DARNET, Mathieu GEFFRAY, Romain JUGE, Gilbert ROSNET, Olivier DOIZON, Eric VÉNUAT, Laeticia PLANCHE, Geneviève PETIOT.

Avaient donné pouvoir : Régis RUSTON à Dominique DESFORGES-DESAMIN, Mathieu GEFFRAY à Dominique LEGRAND, Romain JUGE à Didier PINET, Robert ROSNET à Hulya PAGNON, Olivier DOIZON à Jean-Luc ALBOUY, Eric VÉNUAT à Evelyne THÉVENIN, Laeticia PLANCHE à Yannick MONNET, Geneviève PETIOT à Kévin BELLIER.

En cours de réunion: Martine AURAMBOUT-SOULIER à Guillaume SAUNIER, Jean-Michel BOURGEOT à Régis SZALKO, Catherine BRISVILLE à Pascale FOUCAULT, Michèle DENIS à Aline MAURICE.

Secrétaire de séance : **Eric TOURRET**

Assistaient également à la réunion: Thierry GAUDET, Manuel BOUILLOUX, Nadia GODIGNON, Jocelyne VEVRE, Nicole BLANCHET, Véronique DAUBINET, Karine BOUYOU, Elodie DARBELET, Marlène DUCROIZET du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

TABLE DES MATIERES

1/ELECTION DU PRESIDENT DU SICTOM NORD ALLIER

- 2/ DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(S) ET D'AUTRES MEMBRE(S)
- 3/ ELECTION DU (DES) VICE-PRESIDENT(S)
- 4/ ELECTION DU (DES) MEMBRE(S) DU BUREAU
- 5/ <u>LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL</u>
- 6/ DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT ET/OU AU BUREAU
- 7/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES APPEL ET DEPOT DES CANDIDATURES
- 8/ <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ALLIER TRI</u>



M. Didier PINET, Président sortant, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom et parle dans le micro mis à disposition.

Monsieur PINET procède à l'appel des délégués. Il annonce la présence de 130 élus. Le quorum est atteint.

Monsieur PINET laisse la place au doyen de l'assemblée, Monsieur ANGLEYS Xavier.

Monsieur TOURRET Éric est désigné secrétaire de séance.

1/ ELECTION DU PRESIDENT DU SICTOM NORD ALLIER

Extrait de la délibération

Après appel nominatif et présentation de l'ensemble des délégués présents, Monsieur Didier PINET, Président sortant cède la place à Monsieur ANGLEYS Xavier, délégué titulaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, doyen d'âge de l'Assemblée.

Monsieur ANGLEYS Xavier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection du Président du SICTOM Nord Allier et l'informe que Monsieur PINET Didier, délégué titulaire de Moulins Communauté, a fait acte de candidature.

Monsieur PINET Didier dresse le bilan de sa mandature 2014-2020.

- Projet de Tri Mécano Biologique (TMB) / Fermeture de l'ISDND

Pour mémoire, le SICTOM Nord Allier avait un projet de TMB qui a fait l'objet d'un marché attribué à un groupement d'entreprises.

L'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy et le projet de réalisation d'un TMB qui consiste à sortir le biodéchet des ordures ménagères menés par les présidents précédents avaient été refusés par les services de l'Etat. Ce dernier n'entrait pas dans les préconisations du plan départemental de gestion des déchets.

Le SICTOM Nord Allier s'est pourvu en justice en 2013. Il a été débouté en juin 2014, puis a fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Cette instance a mis 3 ans pour prononcer sa décision. Le SICTOM Nord Allier a perdu contre l'Etat en juillet 2017.

Le SICTOM Nord Allier risquait de se trouver, alors, dépourvu d'outil. Une seconde solution devait être étudiée rapidement.

Le SICTOM Nord Allier a donc conventionné avec le SICTOM Sud Allier pour transporter les ordures ménagères issues de notre territoire vers l'Usine de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet pour y être valorisées par incinération.

Pour information, le coût de l'enfouissement s'élevait à 65 €/t. Le coût de l'incinération s'élève à 140 €/t.

- Centre de tri départemental

En parallèle, une étude de faisabilité a été réalisée pour créer un centre de tri, l'existant devenant obsolète. Ainsi, la SPL (société publique locale) ALLIER TRI a été créée avec l'ensemble des structures en charge de la gestion des déchets dans le Département (SICTOM Nord Allier, SICTOM Sud Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise, SICTOM de Cérilly, Vichy Communauté) pour construire un nouveau centre de tri départemental. Cette structure accepte les emballages recyclables de ces 5 collectivités.

L'entente avec le SICTOM Sud Allier a pour but de transporter leurs emballages recyclables et cartons et ainsi optimiser les coûts de transport.

M. PINET déclare qu'aujourd'hui, le volume d'emballages recyclables transporté est plus important que celui des ordures ménagères.

Quai de transfert

Celui-ci a été créé afin de massifier les ordures ménagères dans des semi-remorques pour leur transport vers Bayet et éviter que les bennes à ordures ménagères n'effectuent les déplacements. Le quai de transfert permet le déchargement d'importants arrivages de déchets, directement dans la semi-remorque de type FMA (Fond Mouvant Alternatif) C'est un outil indispensable à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés au transport.

Cette structure a été opérationnelle en septembre 2019, la fermeture de l'ISDND de Chézy est intervenue à cette même période.

Déchèterie à plat de Chézy

L'existante n'étant plus aux normes, le syndicat a construit une nouvelle déchèterie dite « à plat ». Sa mise en service est intervenue en mai 2019.

- Plateforme de compostage de déchets verts

Mise en service en octobre 2015, la plateforme produit un compost labellisé bio.

M. PINET dit que tous ces chantiers ont été menés de main de maître par le personnel compétent du SICTOM Nord Allier, les vice-présidents, le bureau ainsi que l'ensemble des élus.

M. PINET souligne avoir réussi, avec les autres syndicats, le pari de travailler ensemble, chacun faisant partager aux autres ses expériences.

M. PINET affirme avoir travailler avec des équipes administratives et techniques de grande qualité. Durant le confinement, le personnel était présent.

M. PINET salue Jean-Pierre MÉTHÉNIER, qui a été 1^{er} vice-président et le remercie pour le suivi de l'ensemble des chantiers qu'il a effectué avec talent.

M. PINET salue la mémoire de Madeleine BÉTIAUX qui fut une vice-présidente déléguée aux finances consciencieuse ainsi que Gilbert NOUHAUD, membre du bureau, décédés en cours de mandature.

M. PINET déclare vouloir poursuivre cette expérience au sein du syndicat qui a, selon lui un sentiment d'inachevé.

Parmi les futurs projets, est prévu la réalisation de nouveaux vestiaires.

S'il est élu, M. PINET souhaite mettre l'accent sur la communication et la prévention relative au tri sélectif. Les gestes d'incivilité restent trop nombreux.

M. PINET souhaite travailler avec l'ensemble des élus locaux sur ce sujet aussi bien en zone rurale qu'urbaine car chaque territoire est différent.

M. PINET rappelle les modalités de calcul de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) : le syndicat ne fixe pas la TEOM ; il appelle un produit auprès des communautés de communes et d'agglomération adhérentes qui, ellesmêmes votent un taux qui est appliqué par les services fiscaux aux usagers en fonction de la valeur locative de leurs habitations.

Il précise que, dans cette nouvelle mandature, il entend maintenir la TEOM à un niveau raisonnable mais que le SICTOM Nord Allier est contraint par des dépenses extérieures notamment la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'Etat.

Si M. PINET est élu Président du SICTOM Nord Allier, il promet d'être aussi combatif que pour son premier mandat et souligne que les contentieux en cours, lors de sa prise de fonction en 2014, sont à ce jour tous clos.

Après présentation du candidat, Monsieur ANGLEYS Xavier fait alors procéder à un vote à bulletin secret.

Monsieur FARIZON Antoine, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, assisté de Monsieur BERNARDET Louis, délégué titulaire de Moulins Communauté, sont désignés scrutateurs.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants

Nombre de votes:

138

Suffrages exprimés :

124

Bulletins nul ou blancs:

14

Monsieur PINET Didier obtient

123 voix

Monsieur FAIVRE-DUBOZ Xavier obtient

1 voix

Monsieur ANGLEYS Xavier déclare donc Monsieur PINET Didier Président du SICTOM Nord Allier.

M. PINET remercie l'ensemble des élus pour la confiance qui lui ont accordée.

2/ <u>DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(S) ET D'AUTRES MEMBRE(S)</u>

Extrait de la délibération

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition du bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

CONSIDERANT que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre de viceprésidents ne peut dépasser 20 % de l'effectif total du conseil syndical, dans la limite de 15,

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier, propose à l'Assemblée de se prononcer sur la composition suivante du Bureau :

- Le Président
- 4 Vice-Présidents
- 16 autres membres

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

ACCEPTE la composition du Bureau du SICTOM Nord Allier telle que proposée.

3/ ELECTION DU (DES) VICE-PRESIDENT(S)

Election du 1^{er} Vice-Président

Extrait de la délibération

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président par vote à bulletin secret.

Monsieur PINET Didier propose la candidature de :

• Madame DURET Odile, déléguée titulaire de Moulins Communauté

Monsieur PINET Didier demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Madame DURET Odile se présente à l'Assemblée.

Monsieur FARIZON Antoine, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, assisté de Monsieur BERNARDET Louis, délégué titulaire de Moulins Communauté, sont désignés scrutateurs.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votes :

136

Suffrages exprimés:

127

Bulletins nul ou blancs:

9

Madame DURET Odile obtient

122 voix

Monsieur FAIVRE-DUBOZ obtient

4 voix

Monsieur JOLY Sébastien obtient

1 voix

Monsieur PINET Didier déclare Madame DURET Odile élue 1ère Vice-Présidente du SICTOM Nord Allier.

Election du 2ème Vice-Président

Extrait de la délibération

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection du 2ème Vice-Président par vote à bulletin secret.

Monsieur PINET Didier propose la candidature de :

Monsieur DESMYTTER Laurent, délégué titulaire de la Communauté de Commune Entr'Allier Besbre et Loire

Monsieur PINET Didier demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Monsieur DESMYTTER Laurent se présente à l'Assemblée.

Monsieur BEAUTEMPS Frédéric, délégué titulaire de Moulins Communauté, assisté de Monsieur JACQUELIN Anthony, délégué titulaire de Moulins Communauté, sont désignés scrutateurs.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votes :

136

Suffrages exprimés:

116

Bulletins nul ou blancs:

20

Monsieur DESMYTTER Laurent obtient

114 voix

Monsieur JOLY Sébastien obtient

1 voix

Madame DURET Odile obtient

1 voix

Monsieur PINET Didier déclare Monsieur DESMYTTER Laurent élu 2ème Vice-Président du SICTOM Nord Allier.

Election du 3ème Vice-Président

Extrait de la délibération

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection du 3ème Vice-Président par vote à bulletin secret.

Monsieur PINET Didier propose la candidature de :

• Monsieur JOLY Sébastien, délégué titulaire de Moulins Communauté

Monsieur PINET Didier demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Monsieur JOLY Sébastien se présente à l'Assemblée.

Monsieur LAROCHE Jean-Michel, délégué titulaire de Moulins Communauté, assisté de Madame FOUCAULT Pascale, déléguée titulaire de Moulins Communauté, sont désignés scrutateurs.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votes :136Suffrages exprimés :125Bulletins nul ou blancs :11

Monsieur JOLY Sébastien obtient123 voix,Monsieur CHARLES Sébastien obtient1 voix,Monsieur DESMYTTER Laurent obtient1 voix.

Monsieur PINET Didier déclare Monsieur JOLY Sébastien élu 3ème Vice-Président du SICTOM Nord Allier.

Election du 4ème Vice-Président

Extrait de la délibération

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection du 4ème Vice-Président par vote à bulletin secret.

Monsieur PINET Didier propose la candidature de :

Monsieur FAIVRE-DUBOZ Xavier, délégué titulaire de Moulins Communauté

Monsieur PINET Didier demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Monsieur FAIVRE-DUBOZ Xavier se présente à l'Assemblée.

Madame JOLY Catherine, déléguée titulaire de Moulins Communauté, assistée de Madame SEGAUD Catherine, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, sont désignées scrutateurs.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votes : 136
Suffrages exprimés : 117
Bulletins nul ou blancs : 19

Monsieur FAIVRE-DUBOZ Xavier obtient 115 voix, Madame DURET Odile obtient 2 voix.

Monsieur PINET Didier déclare Monsieur FAIVRE-DUBOZ Xavier élu 4ème Vice-Président du SICTOM Nord Allier.

4/ ELECTION DU (DES) MEMBRE(S) DU BUREAU

Extrait de la délibération

Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier annonce à l'Assemblée qu'il va faire procéder à l'élection des 16 autres membres du bureau syndical par vote à bulletin secret.

Monsieur PINET Didier propose les candidatures de :

- Monsieur AUBAILLY Michel, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Monsieur CLAVEL Éric, délégué titulaire de la Communauté de Communes Sud-Nivernais,
- Monsieur DARNET Dominique, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Madame DEBORBE Annie, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- Monsieur DURET Didier, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Madame ÉDELIN Sylvie, déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Monsieur ÉRAUD Robert, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Monsieur GEFFRAY Mathieu, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Madame LEGRAND Dominique, déléguée titulaire de Moulins Communauté,
- Madame PETIOT Geneviève, déléguée titulaire de Moulins Communauté,
- Monsieur PETIOT Yves, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Monsieur SAUNIER Guillaume, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Monsieur SZALKO Régis, délégué titulaire de Moulins Communauté,
- Monsieur THÉVENOUX Pascal, délégué titulaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- Madame THIÉRIOT Danièle, déléguée titulaire de Moulins Communauté,
- Monsieur TISSIER Gaëtan, délégué titulaire de Moulins Communauté,

Monsieur PINET Didier demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclare.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votes : 122 Suffrages exprimés : 122 Bulletins nul ou blancs : 0

Les dépouillements successifs de ces votes ont donné les résultats ci-après :

- Monsieur AUBAILLY Michel (122 voix pour)
- Monsieur CLAVEL Éric (122 voix pour)
- Monsieur DARNET Dominique (122 voix pour)
- Madame DEBORBE Annie (122 voix pour)
- Monsieur DURET Didier (122 voix pour)
- Madame ÉDELIN Sylvie (122 voix pour)
- Monsieur ÉRAUD Robert (122 voix pour)
- Monsieur GEFFRAY Mathieu (122 voix pour)
- Madame LEGRAND Dominique (122 voix pour)
- Madame PETIOT Geneviève (122 voix pour)
- Monsieur PETIOT Yves (122 voix pour)
- Monsieur SAUNIER Guillaume (122 voix pour)
- Monsieur SZALKO Régis (122 voix pour)
- Monsieur THÉVENOUX Pascal (122 voix pour)
- Madame THIÉRIOT Danièle (122 voix pour)
- Monsieur TISSIER Gaëtan (122 voix pour)

Ont obtenu la majorité des voix et sont élus membres du Bureau :

- Monsieur AUBAILLY Michel,
- Monsieur CLAVEL Éric.
- Monsieur DARNET Dominique,
- Madame DEBORBE Annie,
- Monsieur DURET Didier.
- Madame ÉDELIN Sylvie,
- Monsieur ÉRAUD Robert,
- Monsieur GEFFRAY Mathieu,
- Madame LEGRAND Dominique.
- Madame PETIOT Geneviève,
- Monsieur PETIOT Yves,
- Monsieur SAUNIER Guillaume,
- Monsieur SZALKO Régis.
- Monsieur THÉVENOUX Pascal,
- Madame THIÉRIOT Danièle,
- Monsieur TISSIER Gaëtan.

5/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, le Président nouvellement élu donne lecture de la charte de l'élu local prévue aux articles L1111-1-1 et L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

6/ DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT ET/OU BUREAU

Extrait de la délibération

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil syndical,

À l'exception des domaines suivants qui sont de la compétence du Conseil syndical :

- 1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2. De l'approbation du compte administratif,
- 3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- 4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6. De la délégation de la gestion d'un service public,
- 7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, lors de chaque réunion du Conseil syndical, le Président rende compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

CONSIDERANT que la possibilité de délégation du Conseil syndical au président et au bureau syndical permet une plus grande souplesse de fonctionnement et un traitement plus rapide des dossiers.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de lui déléguer la signature :

- Des bons de commande passés dans le cadre de marchés en cours,
- Des commandes relatives à l'approvisionnement en carburant.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ ACCEPTE les délégations au président telles que proposées.

7/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - APPEL ET DEPOT DES CANDIDATURES

Extrait de la délibération

VU les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent,

VU l'article L.1411-5 du CGCT fixant les modalités de composition d'une Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres du SICTOM Nord Allier est composée de

- L'autorité habilitée à signer le marché public : le Président du SICTOM Nord Allier ou son représentant, désigné par arrêté du Président.
- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants.

élus au sein du Conseil syndical, au scrutin de liste selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que sur proposition de Monsieur le Président les modalités de dépôt des listes candidates sont les suivantes :

- L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres aura lieu lors du Conseil syndical prévu le 22 septembre 2020,
 - * les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir,
 - * les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
 - * les listes devront être déposées au SICTOM Nord Allier avant le 21 septembre 2020, 14 heures,
 - * les listes pourront être déposées contre délivrance d'un récépissé de dépôt ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : sictomnordallier@sictomnordallier.fr

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent,
- ⇒ VALIDE les conditions de dépôt des listes telles que proposées ci-dessus.

8/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ALLIER TRI

Extrait de la délibération

VU la délibération du 30 mars 2016 par laquelle le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier a approuvé la création de la Société Publique Locale ALLIER TRI,

VU les statuts de la SPL ALLIER TRI,

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier dispose de 4 postes d'administrateurs sur les 18 que comporte le Conseil d'administration de la SPL ALLIER TRI ainsi qu'un représentant permanent au sein de l'assemblée générale,

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de désigner :

- En qualité de représentant du SICTOM Nord Allier au sein de l'assemblée générale de la SPL ALLIER TRI :
 - ✓ M. PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier
- En qualité de représentants du SICTOM Nord Allier au sein du Conseil d'Administration de la SPL ALLIER
 TRI :
 - ✓ M. PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier,
 - ✓ Mme DURET Odile, 1^{ère} Vice-Présidente,
 - ✓ M. MARGELIDON Guillaume,
 - ✓ M. GEFFRAY Mathieu.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée peut se prononcer sur le fait de ne pas procéder aux nominations au scrutin à bulletin secret,

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE que le scrutin se déroule à main levée,
- DESIGNE Monsieur PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier, en tant que représentant du SICTOM Nord Allier, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de la société publique locale ALLIER TRI,
- ⇒ **DESIGNE** 4 représentants au Conseil d'Administration de la société publique locale ALLIER TRI :
 - M. PINET Didier, Président du SICTOM Nord Allier,
 - Mme DURET Odile, 1ère Vice-présidente,
 - M. MARGELIDON Guillaume,
 - M. GEFFRAY Mathieu.



Monsieur le Président informe des dates des prochaines réunions de conseil :

> 22 septembre 2020

18h à Avermes

> 12 octobre 2020

18h à Avermes

M. PINET s'engage à informer les élus des dates de conseils qui se dérouleront dans la mesure du possible à Avermes et remercie M. le Maire de les accueillir pour un tarif raisonnable.

M. PINET annonce que, conformément à loi du 27 décembre 2019 et son article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les convocations seront transmises par voie dématérialisée, sauf si les délégués en font la demande, auquel cas elles seront adressées par voie postale à leur domicile ou à une autre adresse.

M. le Président dit que le syndicat se doit d'être exemplaire en matière de déchets.

M. BRENOT demande s'il faut signaler sa présence aux réunions.

M. PINET répond qu'il faut prévenir de son absence et insiste auprès des élus sur la nécessité de demander à un délégué suppléant d'être présent, en cas d'indisponibilité, plutôt que de donner un pouvoir à un délégué titulaire, et ce afin d'obtenir le quorum.

M. ANGLEYS demande par quel biais les adresses mail seront demandées, la communauté de commune ou d'agglomération

M. PINET répond que la demande sera adressée directement à chaque délégué et précise que dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données), tout mail est envoyé, aux élus, en copie cachée afin de respecter la confidentialité des coordonnées électroniques des délégués.

M. PINET annonce que les statuts du SICTOM Nord Allier devront être révisés lors de cette mandature.

M. le Président est très attaché à la réalisation d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire afin de détourner un maximum d'objets et souligne la volonté de la ville de Moulins et/ou Moulins Communauté de porter ce projet.

M. PINET dit qu'une étude d'optimisation de la collecte sera menée en collaboration avec les communes en vue d'étudier la mise en place de bacs jaunes auprès des usagers ainsi que les emplacements des conteneurs et points d'apport volontaire.

M. ANGLEYS demande si le SICTOM Nord Allier va continuer à faire visiter, aux conseillers municipaux, son site de Chézy, y compris les nouvelles installations.

M. PINET répond par l'affirmative et précise que les visites sont également ouvertes au public mais dans le respect des contraintes sanitaires et des gestes barrière liées au COVID-19. Cependant, pour la visite du centre de tri départemental, il faut s'adresser à la SPL ALLIER TRI.

M. ANGLEYS évoque que le syndicat proposait des objets en matière recyclable (banc, gobelets plastiques). Existe-t-il d'autres objets à proposer aux collectivités ?

M. PINET dit qu'une réflexion sera menée quant à l'acquisition des gobelets. Le syndicat n'est pas pourvoyeur de gobelets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Chézy, le 14 septembre 2020 Le secrétaire de séance,

Éric TOURRET